



*À partir du 1er janvier 2022,
Le dépôt en ligne des demandes d'autorisations d'urbanisme
est un nouveau service offert aux usagers via le lien suivant :*
<https://norddauphine.geosphere.fr/guichet-unique>

*Les services communaux continuent de vous accueillir pour
recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec
les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.*